

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 202

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , non visés »,

les mots :

« autres que ceux mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.